Nations Unies S/2007/404

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mai 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence du Royaume-Uni en avril 2007 (voir annexe). Ce bilan a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Emyr **Jones Parry**

07-41921 (F) 170707 200707

Annexe à la lettre datée du 14 mai 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (avril 2007)

Introduction

Sous la présidence du Royaume-Uni en avril 2007, le Conseil de sécurité a tenu 19 séances, dont un débat public, deux débats privés, une réunion d'information et quatre réunions avec les pays fournissant des contingents. Il a, en outre, tenu 14 séries de consultations plénières. Le Conseil a adopté cinq résolutions et cinq déclarations du Président. Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth, Margaret Beckett, membre du Parlement, a présidé un débat public le 17 avril. Le Ministre d'État Kim Howells, membre du Parlement a présidé le débat consacré au Moyen-Orient le 25 avril.

Afrique

La situation en Afrique

Le 4 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires John Holmes a informé le Conseil de la visite qu'il a effectuée du 20 mars au 1er avril en République centrafricaine, au Tchad et au Soudan. Les membres du Conseil se sont inquiétés de la détérioration constante de la situation humanitaire et estimé qu'il était urgent de rechercher des solutions politiques tant dans les pays qu'entre ces pays.

République démocratique du Congo

Le 3 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/9) dans laquelle il a déploré les violences survenues du 22 au 25 mars à Kinshasa et a vivement exprimé la préoccupation que lui inspiraient les pertes en vies humaines, les destructions et les pillages qui ont eu lieu. Le Conseil a en outre exhorté toutes les parties à respecter le caractère sacré de la vie humaine et les principes des droits de l'homme et de continuer à chercher à aplanir leurs divergences par la négociation, dans le respect de l'ordre constitutionnel et de la légalité. Le Conseil a rappelé combien il importait que la communauté internationale continue à soutenir le processus de consolidation de la paix en République démocratique du Congo que les partenaires internationaux continuent à mener une action concertée à cette fin. Il a également reconnu que ce soutien devrait se fonder sur la volonté commune des autorités congolaises et de tous les acteurs politiques congolais d'œuvrer à la réconciliation nationale et au renforcement des institutions démocratiques.

Le 4 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur William Lacy Swing a présenté au Conseil, lors de consultations plénières, le dernier rapport du Secrétaire général concernant la situation en RDC (S/2007/156), notamment les recommandations du Secrétaire général pour le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Durant les débats, le Conseil a noté la récente violence à Kinshasa et ses répercussions sur la stabilité et la réconciliation nationale en République démocratique du Congo et il a rappelé à toutes les parties qu'il fallait aplanir leurs différends par le dialogue et non par la force et rester attaché au processus politique. Les consultations du 4 avril ont été précédées d'une réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la MONUC.

Le 13 avril, le Conseil a adopté la résolution 1751 (2007), prorogeant jusqu'au 15 mai 2007 le mandat et les effectifs de la MONUC, tels qu'ils sont définis dans ses résolutions précédentes.

Libéria

Le 18 avril, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Jamal Nasser al-Bader, Représentant permanent adjoint du Qatar, représentant le Représentant permanent du Qatar, Nassir Abdulaziz al-Nasser, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, a informé le Conseil de l'état d'application des sanctions, des débats tenus par le Comité et des dernières conclusions du Groupe d'experts sur le Libéria. Dans son rapport intérimaire, le Groupe a conclu que le Libéria avait satisfait aux conditions requises pour participer au Système de certification du Processus de Kimberley. Le Conseil s'est par conséquent déclaré favorable à la levée par le Conseil, le plus tôt possible, des mesures concernant les diamants, qui avaient été imposées par la résolution 1521 (2003) et reconduites par les résolutions 1689 (2006) et 1731 (2006).

Le 27 avril, le Conseil a adopté la résolution 1753 (2007) concernant la situation au Libéria et en Afrique de l' Ouest, par laquelle il levait les mesures concernant les diamants imposées par la résolution 1521 (2003), encourageait le Processus de Kimberley à rendre compte au Conseil dans 90 jours, par l'intermédiaire du Comité créé par la résolution 1521 (2003), de la demande d'adhésion du Libéria au Processus de Kimberley, et décidait de revoir la décision de lever les mesures concernant les diamants une fois qu'il aurait examiné le rapport demandé au Groupe d'experts des Nations Unies ainsi que celui qu'il avait encouragé le Processus de Kimberley à lui présenter.

Soudan

Le 5 avril, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, Représentant permanent de l'Italie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, a présenté au Conseil le rapport demandé tous les 90 jours au titre de cette résolution. L'Ambassadeur a informé le Conseil des débats tenus par le Comité ainsi que de la teneur et du suivi de deux rapports sur l'application des mesures, établi par le Groupe d'experts. Il a également mentionné les principales conclusions et recommandations du rapport intérimaire du Groupe d'experts. Les débats ont témoigné du fait que le Conseil était préoccupé par la détérioration de la situation et les violations présumées de la résolution 1591 (2005). Les membres du Conseil ont exhorté les parties à respecter

les résolutions du Conseil et l'Accord de paix pour le Darfour. Certaines délégations ont demandé que soit examinée l'éventualité de sanctions supplémentaires.

Le 12 avril, le Conseil a entendu, lors de consultations plénières, un exposé du Directeur de la Division Afrique du DOMP Dmitry Titov sur la réunion du 9 avril tenue à Addis-Abeba entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais. M. Titov a indiqué que le Gouvernement soudanais avait accepté le module d'appui renforcé des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan, à l'exception de six hélicoptères d'attaque. Les membres du Conseil se sont généralement félicités de cette évolution. Le Conseil a convenu que le Président écrive au Secrétaire général pour exprimer son appui au financement par l'ONU du module d'appui renforcé dès que le Conseil aurait reçu confirmation que le Gouvernement soudanais avait accepté le module dans son ensemble, y compris les hélicoptères. Le 16 avril, le Président a adressé au Secrétaire général une lettre en ce sens, après avoir reçu du Représentant permanent du Soudan, une lettre confirmant l'acceptation par son gouvernement du module d'appui renforcé dans son ensemble.

Également le 16 avril, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a organisé un débat privé officieux sur le Soudan, auquel ont pris part des membres du Conseil, le Secrétaire général et de hauts fonctionnaires des Nations Unies, Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine et Saïd Djinnit, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA et les représentants spéciaux de l'ONU et de l'UA, Eliasson et Salim Salim.

Le 23 avril, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour le Soudan, M. Taye-Brook Zerihoun a, lors de consultations plénières, présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 1590 (2005) (S/2007/213), l'informant des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). M. Zerihoun a noté que les parties à l'Accord continuaient de faire des progrès, limités cependant dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Des progrès notables avaient été accomplis en ce qui concerne les accords de partage du pouvoir et le cessez-le-feu était largement respecté. Il subsistait cependant un sentiment de méfiance. L'Accord de paix global se trouvait à une phase délicate. Un engagement ferme des parties et le soutien de la communauté internationale étaient nécessaires à cet égard. Parmi les questions importantes à régler figuraient l'achèvement du redéploiement des forces et la préparation des élections à mi-parcours devant se tenir en 2009. Durant les débats, les membres du Conseil ont appelé à mettre en œuvre plus rapidement l'Accord de paix global, convenu que pour assurer une paix durable au Soudan il importait d'examiner les questions – qui sont indissociables – dans leur globalité et souligné l'importance des élections prévues en 2009. Les consultations ont été précédées d'une réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la MINUS. Le 30 avril, le Conseil a adopté la résolution 1755 (2007), prorogeant le mandat de la MINUS jusqu'au 31 octobre 2007.

Le 12 avril, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh a informé le Conseil de sécurité de la recrudescence de la violence en Somalie et de la détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Au moins 400 personnes avaient été tuées au cours des derniers combats à Mogadishu et 600 autres avaient été blessées. Depuis février,

128 000 civils avaient été contraints de quitter la ville. Une nouvelle date devait être fixée pour la tenue du Congrès de réconciliation nationale. Lors des débats, les membres du Conseil ont invité toutes les parties à rejeter la violence et à s'attacher au dialogue afin que le Congrès puisse se réunir. Le 24 avril, s'est tenue une discussion privée officieuse sur la Somalie durant laquelle l'observateur de l'UA et des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques ont fait des exposés aux membres du Conseil.

Le 30 avril, le Conseil a adopté la déclaration du Président PRST/2007/13 concernant la Somalie, exprimant sa préoccupation devant la reprise des combats dans ce pays, déplorant les pertes de vies humaines et les répercussions des combats sur le plan humanitaire, et appelant toutes les parties à mettre fin aux hostilités et à convenir d'un cessez-le-feu global. Le Conseil a souligné la nécessité d'intensifier les efforts visant à fournir des secours et une assistance humanitaires. Il a réaffirmé son soutien au processus politique tel que défini dans la Charte fédérale de transition et demandé que le Congrès de réconciliation nationale soit convoqué le plus tôt possible. Le Conseil a réaffirmé que le déploiement intégral et effectif de la Mission de l'Union africaine en Somalie (MUASOM) était capital, demandé au Secrétaire général de consulter l'Union africaine et les pays fournissant des contingents sur les moyens de renforcer d'urgence les capacités de la MUASOM sur le terrain, et demandé au Secrétaire général de commencer immédiatement à planifier les besoins pour une éventuelle mission des Nations Unies à déployer au cas où le Conseil de sécurité décidait d'autoriser une telle mission.

Sahara occidental

Le 20 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Julian Harston, et l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Peter van Walsum, ont informé le Conseil des consultations plénières tenues sur la situation au Sahara occidental, notamment du dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/202) et des activités de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). L'Envoyé personnel a souligné la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport tendant à ce que le Conseil de sécurité appelle les parties à engager des négociations sans conditions préalables en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui assure l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Au cours des débats, les membres du Conseil ont pris acte des plans proposés par les deux parties et exprimé leur appui à l'appel lancé aux parties à engager des négociations. Les membres du Conseil se sont également félicités de la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la MINURSO soit prolongé pour une période de six mois prenant fin au 31 octobre 2007. Les consultations plénières ont été précédées d'une réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la MINURSO.

Le 30 avril, le Conseil a adopté la résolution 1754 (2007), prorogeant le mandat de la MINURSO pour une période de six mois jusqu'au 31 octobre 2007 et appelant les parties à engager des négociations directes sans conditions préalables sous les auspices du Secrétaire général.

Asie

Situation au Moyen-Orient y compris la question de Palestine

Le 5 avril, lors de consultations plénières, le Secrétaire général a informé le Conseil de sa visite au Moyen-Orient du 22 au 31 mars, notamment sa participation au sommet arabe à Ryad et sa rencontre avec le Président soudanais. Il a également présenté son dernier rapport sur la mise en application de la résolution 1701 (2006), y compris la proposition tendant à dépêcher une mission d'évaluation indépendante pour évaluer les activités de surveillance de la frontière libanaise. Des débats qui se sont tenus, il ressortait clairement que les membres du Conseil demeurent attachés à la mise en application intégrale de la résolution 1701 (2006). Des progrès importants ont été accomplis mais il était nécessaire de redoubler d'efforts dans d'autres domaines essentiels. Le Conseil restait prêt à soutenir les parties à cet égard.

Le 25 avril, le Conseil a examiné la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Ministre d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth, Kim Howells, membre du Parlement, a présidé le débat auquel des représentants de la Mission d'observation permanente de la Palestine, d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne ont participé. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution très positive de la situation, mais prévenu que la détérioration sur le plan de la sécurité constituait une menace pour le processus. Il s'est félicité de l'évolution positive récente, notamment des rencontres entre le Premier Ministre d'Israël, Ehud Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, de la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe par la Ligue des États arabes et de la création, par celle-ci, d'un comité ministériel pour faire avancer cette initiative. Il a lancé un appel pour que soit libéré le journaliste de la BBC Alan Johnston et que les deux parties prennent des mesures pour calmer la situation. Les membres du Conseil ont noté la nouvelle dynamique impulsée au processus et se sont félicités de l'Initiative de paix arabe. Ils ont réaffirmé l'importance du dialogue national au Liban.

Liban

Le 17 avril, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/12), en réponse au rapport du Secrétaire général en date du 14 mars 2007 (S/PRST/147) concernant la mise en application de la résolution 1701 (2006) et autorisant entre autres, l'envoi en étroite liaison avec le Gouvernement libanais, d'une mission indépendante pour évaluer la surveillance de la frontière.

Timor-Leste

Le 4 avril, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont convenu d'une déclaration à la presse concernant les élections présidentielles prévues le 9 avril au Timor-Leste, en exprimant leur soutien total aux élections, jalon important dans le processus démocratique du pays. Dans la déclaration, les membres du Conseil ont appelé toutes les parties à adhérer aux principes de la non-violence et aux processus démocratiques et légaux pour faire en sorte que les prochaines élections présidentielles aient un effet unificateur et contribuent à rassembler les populations du Timor-Leste. Les membres se sont félicités du rôle

joué par la Commission nationale électorale, le secrétariat technique pour l'organisation des élections et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) dans la préparation des élections. Les membres du Conseil de sécurité ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de continuer à fournir un soutien au Timor-Leste et se sont félicités que des observateurs locaux et internationaux soient présents au Timor-Leste pour observer les élections.

Europe

Géorgie

Le 10 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie, Jean Arnault, a, en séance privée, présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, Géorgie (S/2007/182). Il a noté que l'enquête menée par le Groupe d'enquête conjoint sur les attaques militaires du 11 mars dans la haute vallée de la Kodori avait apporté des réponses à un certain nombre de questions mais qu'il fallait fournir plus d'informations. Il était nécessaire d'étudier des moyens d'améliorer l'observation internationale. Le Représentant spécial a prié les deux parties de s'employer à régler la situation. Il a relevé des domaines où de véritables progrès avaient été faits et noté que des propositions relatives aux mesures de confiance avaient été faites à l'issue de la réunion tenue à Genève en février : si on leur donnait suite, elles permettraient dans une très grande mesure de relancer le dialogue. Il a souligné le rôle capital que jouait le Groupe des Amis du Secrétaire général. Le Premier Ministre de Géorgie, Zurab Noghaideli, a également fait une déclaration à la réunion. Celle-ci a été précédée d'une séance privée tenue avec les pays fournissant des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

Lors des débats tenus au cours des consultations plénières, les membres du Conseil se sont inquiétés des fortes tensions existant entre les parties géorgienne et abkhaze, et conclu qu'il était absolument important que les parties renouent le dialogue, avec détermination et vigueur et instaurent un climat de confiance tel qu'il est envisagé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1716 (2006). Les membres du Conseil ont exprimé la préoccupation que leur inspirait la situation humanitaire dans la zone du conflit ainsi que le sort des personnes déplacées et des réfugiés. Ils ont exprimé leur ferme appui à l'action de la MONUG et du Groupe des Amis.

Le 13 avril, le Conseil a adopté la résolution 1752 (2007) prorogeant le mandat de la MONUG jusqu'au 15 octobre 2007, tel que recommandé dans le rapport du Secrétaire général susmentionné. Réaffirmant l'attachement de tous les États membres à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, le Conseil a appelé les deux parties à renouer le dialogue, en tirant pleinement parti des mécanismes existants, à respecter pleinement les accords précédents concernant un cessez-le-feu et le non-recours à la violence et à mettre sous forme finale sans tarder les accords sur le non-recours à la violence et sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le Conseil a souligné l'important rôle stabilisateur de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI dans la zone du conflit. Il a en outre fait siennes les propositions relatives aux mesures de confiance et a demandé instamment aux deux parties, avec l'aide de la MONUG et des partenaires

internationaux, d'appliquer ces mesures immédiatement et sans conditions. Le Conseil a salué les progrès accomplis par les deux parties dans la mise en œuvre de la résolution 1716 (2006). Le Conseil a condamné l'attaque des 11 et 12 mars contre des villages dans la haute vallée de la Kodori, prié les parties de prendre véritablement en compte leurs préoccupations légitimes respectives en matière de sécurité, de s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle au processus de paix et de coopérer comme il convient avec la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI.

Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 3 avril, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, le Président Martti Ahtisaari a, en séance privée, présenté des propositions qu'il a faites pour le statut final du Kosovo. Le Premier Ministre de la République de Serbie, Vojislav Kostunica, a fait une déclaration. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, Joachim Ruecker, a également pris la parole, en partie au nom du Président du Kosovo, Fatmir Sejdiu. Durant les consultations plénières, le Président Ahtisaari a répondu à des questions posées par des membres du Conseil.

Le 23 avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno a, lors de consultations plénières, fait un exposé au Conseil sur la mise en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, avant la mission sur la question du Kosovo effectuée par le Conseil à Bruxelles, à Belgrade, au Kosovo et à Vienne du 24 au 28 avril 2007.

Questions thématiques

Lettre du Représentant permanent du Royaume-Uni

Le 17 avril, le Conseil a examiné, en séance publique, à la lumière d'une lettre du Représentant permanent du Royaume-Uni, une note de réflexion qui décrivait certaines des répercussions potentielles du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales.

Le Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il a rappelé les menaces que posent la dégradation de l'environnement et les pénuries de ressources, notamment les risques de déstabilisation qu'elles présentent pour des régions sujettes à des conflits. Il a souligné que les mesures de prévention seraient moins coûteuses – sur le plan financier et en vies humaines – que les conflits et leurs conséquences. Invitant à réfléchir à l'intérêt qu'il y avait à agir le plus rapidement possible, le Secrétaire général a proposé de mettre à contribution la société civile et le secteur privé, et souligné que le Conseil avait un rôle à jouer en coopérant avec d'autres organismes intergouvernementaux pour examiner ces causes essentielles, facteurs potentiels de conflit. Il a indiqué que le Secrétariat était prêt à fournir son aide.

Tous les membres du Conseil et des représentants de plus de 40 autres États Membres ont fait des déclarations. De nombreux intervenants ont reconnu les problèmes liés au changement climatique, ses conséquences notamment. De nombreux États ont convenu que le changement climatique constituait non seulement une menace future à leur sécurité, mais était déjà une menace bien réelle. D'autres, tout en se disant préoccupés par les problèmes liés au changement

climatique, ont estimé cependant que le Conseil de sécurité n'était pas le lieu pour en discuter. D'autres intervenants ont mentionné d'autres instances où cette question pourrait être abordée, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Certains ont demandé que ces organes consacrent des sessions extraordinaires ou des débats de haut niveau au changement climatique, notamment à ses répercussions sur la sécurité. Le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, qui présidait la séance, a en conclusion noté que les interventions avaient fait ressortir la très grande complexité de la question et la nécessité de l'aborder sous différents angles et dans diverses instances.

Menaces que constituent les actes terroristes pour la paix et la sécurité internationales

Le 12 avril 2007, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/10), condamnant fermement deux attentats-suicides qui ont eu lieu à Alger, le 11 avril. Le Conseil a exprimé sa sympathie et ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement algériens. Il a souligné la nécessité de traduire en justice tous ceux qui sont impliqués dans des actes terroristes et a prié les États, conformément à leurs obligations internationales, de coopérer avec les autorités algériennes à cet égard.

Le 13 avril 2007, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/11), condamnant en termes énergiques l'attaque terroriste contre le Conseil iraquien des représentants survenue à Bagdad le 12 avril. Le Conseil a exprimé sa sympathie et ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement iraquiens. Il a souligné la nécessité de traduire en justice tous ceux qui sont impliqués dans des actes terroristes et prié les États, conformément à leurs obligations internationales, de coopérer activement avec les autorités iraquiennes à cet égard. Il a en outre exprimé son appui aux efforts visant à favoriser le dialogue national, la réconciliation et une large participation politique afin d'assurer l'unité, la paix, la sécurité et la stabilité en Iraq, affirmé son soutien au peuple et au Gouvernement iraquiens et exigé que ceux qui recourent à la violence dans le but de saper le processus politique, mettent fin aux hostilités, déposent les armes et participent au processus.

Questions diverses

Résolution 1718 (2006) concernant la République populaire et démocratique de Corée

Le 16 avril 2007, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, Représentant permanent de l'Italie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, a informé le Conseil des débats tenus par le Comité et lui a présenté le deuxième rapport que celui-ci doit soumettre tous les 90 jours, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006).

Le rapport portait sur la période allant du 12 janvier au 11 avril 2007. L'Ambassadeur Spatafora a donné un aperçu des rapports reçus de 68 pays et d'une organisation (l'Union européenne), concernant la mise en application de la résolution. Il a noté que le Comité poursuivait son examen des projets de directives pour la conduite de ses travaux.